



**46° rallye national des Ardennes Moderne / 9° rallye VHC/ 8° rallye VHRS les
30 et 31 mai 2026**

ADDITIF ORGANISATEUR n°1.

Modification du règlement.

Article 1P. Organisation.

1.1P. OFFICIELS.

Jean Pierre DESCHAMPS licence 5545 ASA 01/11 remplace Jocelyne ANGELMANN licence 233639 ASA 03/02 au poste de responsable chargé des concurrents.

1.2P ELIGIBILITE.

Le 46° rallye régional Moderne, le 9° rallye régional VHC et le 8° rallye régional VHRS des Ardennes sont inscrits en PEA (participation étrangère autorisée) sous réserve de l'accord de la FFSA et de la ligue Grand Est.

Article 6P. Sites et infrastructures.

6.2P. RECONNAISSANCES.

Concernant le 8° rallye VHRS, il est autorisé 3 tours de reconnaissance.

Demande exprimée le 30 avril 2026.



*Don pour Accord
Le 30 Avril 2026.*